

CLASSE PREPARATOIRE A L'ECOLE DES CHARTES

**Si vous aimez l'HISTOIRE, toute l'Histoire (médiévale, moderne, contemporaine),
si vous pratiquez deux langues (choix entre Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Latin, Grec),
la Classe préparatoire à l'Ecole des Chartes peut vous intéresser.**

L'ECOLE DES CHARTES permet, après un cycle rétribué de trois ans d'études, d'obtenir le titre d'Archiviste-paléographe et conduit à des carrières de Conservateur du Patrimoine, Monuments historiques, de Directeur d'Archives, de Directeur de Bibliothèque, d'Enseignant, d'Enseignant-chercheur.

La Classe Préparatoire "Chartes" permet d'accéder par concours à l'Ecole des Chartes, mais aussi à des études en Licence d'Histoire, de lettres Classiques, de Lettres Modernes.

La Classe Préparatoire "Chartes" de Fermat :

Au sein d'un effectif limité, la classe prépa Chartes offre un enseignement sur deux ans s'articulant autour de :

VOIE A ♦ L'Histoire Médiévale, Moderne, Contemporaine, le Latin et/ou le Grec, une Langue (Anglais, Espagnol ou Allemand), le Français. Trois établissements en France, dont le LYCEE PIERRE DE FERMAT à TOULOUSE, assurent cette préparation au Concours de la voie A.

VOIE B ♦ L'Histoire Moderne, Contemporaine, Médiévale, deux Langues Vivantes, le Français, et une option à choisir entre la Géographie, l'Histoire des Arts ou les Langues Anciennes, également assurée au Lycée. En voie B, la première année a un certain nombre d'enseignements communs avec l'hypokhâgne (classe de lettres sup).

On accède à l'Ecole des Chartes par un concours sélectif, qui est présenté à l'issue de la deuxième année de préparation.

Les élèves de Classe Préparatoire peuvent bénéficier de la reconnaissance de leur parcours par attribution de crédits universitaires ECTS et peuvent donc à l'issue de leur cursus obtenir la validation de 2 années de licence et poursuivre ainsi des études universitaires. C'est pourquoi la classe de préparation à l'Ecole Nationale des Chartes est aussi, de fait, une classe de préparation à d'autres concours de recrutement.

Le Lycée Fermat est un des trois lycées de France qui préparent conjointement aux deux voies d'accès à l'Ecole des Chartes.

Il bénéficie d'une longue expérience puisque la Prépa y existe depuis 1964 et les conditions d'enseignement sont idéales pour des études à forte dimension historique : fonds de bibliothèque de grande qualité ; environnement architectural exceptionnel (hôtel de Bernuy du XVI^{ème} Siècle, église et cloître des Jacobins).

Conditions d'admission

- Être titulaire du **Baccalauréat** (série L, S ou ES indifféremment). On peut déposer le dossier d'admission en Classe Terminale mais également après un début d'études universitaires.
- Avoir étudié l'Allemand, l'Anglais ou l'Espagnol (seules LV1 acceptées au Concours de l'Ecole Nationale des Chartes).
- Pour choisir la Voie A : avoir étudié le Latin ou le Grec dans l'Enseignement Secondaire. Toutefois, un module de Latin ou de Grec Grand Débutant permet de commencer cet enseignement en 1^{ère} année de Classe Préparatoire « Chartes » au Lycée Fermat.
- Pour choisir la Voie B : avoir étudié dans l'Enseignement Secondaire soit le Latin, soit le Grec, soit une LV2 (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien). Un module de Latin ou de Grec Grand Débutant permet de commencer cet enseignement en 1^{ère} année.

Qu'est-ce que l'Ecole Nationale des Chartes ?

Créée en 1821 et établie, depuis 1897, au cœur des Bâtiments de la Sorbonne, elle a pour vocation l'explication et l'exploitation des documents écrits ou figurés pouvant servir à la connaissance de l'Histoire. Elle délivre donc des enseignements permettant l'Etude des Sources de deux millénaires d'Histoire : Paléographie et Philologie, Diplomatique et Archivistique, Histoire du Droit et des Institutions, Histoire des Lettres Médiévales et du Livre Moderne, Archéologie du Sol, Histoire de l'Art, Etude de la Photographie et des Images, Histoire de l'Economie et des Entreprises, Informatique et Sciences de l'Information.

Le cycle d'études dure trois ans durant lesquels les élèves préparent aussi une Thèse. Après succès à la soutenance de Thèse, l'élève obtient le **titre d'Archiviste-paléographe**. Dès leur entrée à l'Ecole, les élèves sont rétribués en qualité d'Elèves Fonctionnaires. A leur sortie s'offrent aux diplômés plusieurs possibilités :

- ♦ soit l'entrée dans la section Archives de l'Ecole du Patrimoine,
- ♦ soit l'entrée, sur concours, à l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et Bibliothèques ;

Les deux voies ont été choisies par les ¾ des élèves de 1995 à aujourd'hui.

♦ ils peuvent aussi concourir pour les autres filières de l'Ecole du Patrimoine (Conservation des Musées, Monuments Historiques, Inventaire, Archéologie).

♦ d'autres enfin choisissent l'Enseignement ou la Recherche (Agrégation, CNRS).

L'organisation des études au Lycée Pierre de Fermat:

CHARTES A	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Français	3h	4h
LV1 (anglais, allemand ou espagnol)	2h	2h
Histoire contemporaine		2h
Histoire moderne (<i>du XVI^{ème} siècle à 1815</i>)	4h	4h
Histoire médiévale (<i>de la Gaule romaine à la fin du XV^{ème} siècle</i>)	5h	5h
latin (version latine)	4h	4h
latin (thème) ou grec (version)	2h	2h

CHARTES B	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Français	3h	4h
LV1 (anglais, allemand ou espagnol)	4h	4h
Histoire contemporaine		4h
Histoire moderne (<i>du XVI^e au XVIII^e siècle</i>)	5h	4h
Histoire médiévale (<i>de la fin du V^{ème} à la fin du XV^{ème} siècle</i>)		2h
LV2 (anglais, allemand, espagnol, italien, ...) ou Histoire médiévale	2h	2h
latin (version) ou grec (version)	4h	4h
ou géographie de la France	2h	2h
ou Histoire des Arts	4h	4h

Les épreuves du concours

Section A	Section B
Epreuves écrites d'admissibilité	
<p>1. Composition française (durée : quatre heures). Epreuve commune aux sections A et B, sans programme.</p> <p>2. Histoire médiévale : composition ou commentaire de document(s) historique(s) (durée : six heures). <i>Programme défini par arrêté ministériel et renouvelé tous les deux ans et comportant une question comprise entre la Gaule romaine et la fin du XVe siècle.</i></p> <p>3. Histoire moderne : composition ou commentaire de document(s) historique(s) (durée : six heures). <i>Programme défini par arrêté ministériel et renouvelé tous les deux ans, comprenant une question commune aux sections A et B, portant sur la période comprise entre le début du XVIe siècle et 1815, soit sur la France, soit sur un cadre international incluant la France.</i></p> <p>4. Version en LVE anglaise ou allemande ou espagnole (durée : trois heures).</p> <p>5. Version latine (durée : trois heures).</p> <p>6. Thème latin ou version grecque, au choix du candidat (durée : trois heures).</p>	<p>1. Composition française (durée : quatre heures). Epreuve commune aux sections A et B, sans programme.</p> <p>2. Histoire moderne : composition ou commentaire de document(s) historique(s) (durée : six heures). <i>Programme défini par arrêté ministériel et renouvelé tous les deux ans, comprenant une question commune aux sections A et B, portant sur la période comprise entre le début du XVIe siècle et la fin du XVIIIe, soit sur la France, soit sur un cadre international incluant la France.</i></p> <p>3. Histoire contemporaine : composition (durée : six heures).</p> <p>4. Première langue vivante étrangère : commentaire d'un texte dans la langue vivante étrangère et version (durée : six heures)</p> <p>5. Seconde langue vivante étrangère : version (durée : trois heures) ou Histoire médiévale : composition (durée : quatre heures). Programme défini par arrêté ministériel et renouvelé tous les deux ans, comportant une question portant sur la France du Moyen Age.</p> <p>6. Version latine, (durée 4h) ou version grecque, (durée 4h) ou composition de géographie de la France⁽¹⁾, (durée 4h) ou composition d'histoire des arts, (durée 4h) au choix du candidat <i>Epreuve sans programme pour la version latine, la version grecque et la composition de géographie de la France ; la composition d'histoire des arts porte sur une question transversale et diachronique, définie par arrêté ministériel pour deux années.</i></p>
Epreuves orales d'admission	
<p>1. Histoire médiévale (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : de la Gaule romaine à la France de la fin du XVe siècle.</p> <p>2. Histoire moderne (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : la France, du début du XVIe siècle à 1815.</p> <p>3. Histoire contemporaine (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : La France de 1870 à nos jours.</p> <p>4. Langue vivante étrangère 1 choisie pour la quatrième épreuve d'admissibilité : conversation en langue étrangère, à partir d'un texte en langue étrangère.</p> <p>5. Version latine (préparation : trente minutes ; durée : trente minutes).</p>	<p>1. Histoire médiévale (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Programme : une question portant sur la France du Moyen Age (la même que pour la cinquième épreuve d'admissibilité) définie par arrêté ministériel pour deux années.</p> <p>2. Histoire moderne (préparation : une heure ; durée : trente minutes). Même programme que celui défini pour l'épreuve d'admissibilité.</p> <p>3. Histoire contemporaine (préparation : une heure ; durée : trente minutes). <i>Programme de deux questions, à savoir la question choisie pour l'épreuve d'admissibilité correspondante et la question portant sur l'autre aire géographique au sein du programme d'histoire contemporaine retenue pour l'épreuve d'admission de la section lettre de l'Ecole normale supérieure.</i></p> <p>4. Langue vivante étrangère 1 choisie pour la quatrième épreuve d'admissibilité : conversation en langue étrangère, à partir d'un texte en langue étrangère.</p> <p>5. Langue vivante étrangère 2 choisie pour la cinquième épreuve d'admissibilité : conversation en langue étrangère, à partir d'un texte en langue étrangère. ou version latine, (préparation : trente minutes ; durée : trente minutes). ou version grecque, (préparation : trente minutes ; durée : trente minutes). ou interrogation de géographie de la France, (préparation : une heure ; durée : trente minutes). ou interrogation d'histoire des arts (préparation : une heure ; durée : trente minutes). <i>L'interrogation d'histoire des arts porte sur la question retenue pour l'épreuve d'admissibilité correspondante.</i></p>

→ Vous trouverez plus de renseignements, les programmes et les statistiques des résultats sur le site Internet du Lycée Pierre de Fermat : <http://fermat.entmip.fr>, et celui de l'Ecole Nationale des Chartes : www.enc.sorbonne.fr